

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 14
Présents 12
Votants 12

L'an deux mille onze, et le 17 juin à 19 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 06/06/2011,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, Mme Isabelle JAVAUX, M. Laurent BOSSÉ, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe VERNIER, M. Théodore HUPKA, M. Georges COLLIN, Mme Michelle BENAZET.

Absent excusé : Mme Cécile EVANO, Mme Danielle ROUSSEAU.

Absent : néant

A été élu secrétaire : M. Jean-Daniel BENAZET.

Après approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 16 mai 2011 Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets suivants figurant à l'ordre du jour de la convocation :

I/ ÉLECTION DES GRANDS ÉLECTEURS ET DE LEURS SUPPLÉANTS POUR LES SÉNATORIALES

Monsieur le Maire donne lecture du décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. Conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Mme Cécile EVANO, absente excusée, a donné pouvoir à M. Stéphane AUGU, et que Mme Danielle ROUSSEAU, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Nadine DESCHAMPS.

Le bureau électoral est présidé par M. Olivier BOUISSOU, Maire, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes : MM. Georges COLLIN, Jean-Daniel BENAZET, Théodore HUPKA et Stéphane AUGU. Le scrutin se fait à bulletins secrets pour les deux élections :

1ère) élection des délégués titulaires :

Au premier tour élit les délégués : M. Stéphane AUGU
M. Olivier BOUISSOU
M. Georges COLLIN

2ème) élection des délégués suppléants :

Au premier tour élit les suppléants : M. Jean-Daniel BENAZET
Mme Nadine DESCHAMPS
M. Philippe VERNIER

Arrivée de Mme Isabelle JAVAUX, conseillère municipale, à 19 heures 30.

II/ CHOIX SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet d'Indre et Loire. Il indique que la décision doit être prise avant le 10 août 2011.

Après en avoir délibéré et compte tenu de l'importance de ce choix, les membres du Conseil Municipal décide de reporter cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

III/ TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ENFANCE JEUNESSE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'AZAY LE RIDEAU

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau de reprendre la compétence Enfance Jeunesse.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit plus particulièrement de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans avec les crèches et les centres de loisirs conventionnés par la CAF. Cela ne concerne donc pas la garderie périscolaire en place sur la commune. Il précise qu'un projet de crèche devrait être réaliser sur Saché.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à mains levées pour ou contre ce transfert.

Par 11 voix pour et 1 abstention le conseil municipal décide de transférer la compétence Enfance Jeunesse à la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau à la condition que le projet d'une crèche sur la commune de Saché soit inscrite dans l'agenda de réalisation de la communauté de communes.

Départ de M. Théodore HUPKA, conseiller municipal, à 20 h.

IV/ MODIFICATION DES HORAIRES DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des parents d'élèves scolarisés sur la commune ont demandé le prolongement des horaires de la garderie périscolaire le soir, celle-ci fermant actuellement à 18 heures 25.

Monsieur le Maire indique que la garderie pourrait fermer à 19 heures en effectuant quelques modifications sur les emplois du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipale accepte à l'unanimité de repousser la fermeture de la garderie périscolaire à 19 heures à partir du 1er septembre 2011.

V/ SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS DE CONTRACTUELS ET CRÉATION DE TROIS EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle la délibération qui vient d'être prise sur le prolongement des horaires de la garderie périscolaire, et rappelle les modifications qui doivent être opérées sur deux emplois actuels de contractuels qui existent depuis de nombreuses années. Ainsi, il propose en remplacement la création des trois postes suivants :

- Un adjoint technique de 2e classe, échelle 3, 1er échelon, à raison de 30,50h par semaine, rémunéré sur la base de l'indice brut 297, à compter du 1er septembre 2011 ;
- Un adjoint technique de 2e classe, échelle 3, 1er échelon, à raison de 18,90h par semaine, rémunéré sur la base de l'indice brut 297, à compter du 22 août 2011 ;
- Un contractuel à raison de 4h30 par semaine d'école avec la possibilité d'une heure supplémentaire par semaine selon les besoins des services, rémunéré sur la base de l'indice brut 297, à compter du 1er septembre ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la création de ces trois postes avec la suppression des deux emplois de contractuels de 29,17/35ème et 21/35ème par semaine d'école, sachant que les crédits budgétaires correspondants ont été inscrits au budget primitif 2011 et charge M. le Maire de recruter la personne de son choix pour l'emploi de contractuel, les autres emplois étant préaffectés.

Départ de M. Laurent BOSSÉ, conseiller municipal, à 20 h 30.

VI/ TRAVAUX DE VOIRIE AU CHEMIN DE LA PETITIÈRE

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour les travaux de voirie du chemin de la Petitrière :

- l'entreprise GTTP pour un montant de 27 304,68 €T.T.C.
- l'entreprise SCREG pour un montant de 32 905,97 €T.T.C.
- l'entreprise TPPL pour un montant de 32 739,60 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise GTTP qui est l'entreprise la mieux-disante pour un montant de 27 304,68 €T.T.C., et charge M. le Maire de signer le devis correspondant.

VII/ TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DE LA TILLIÈRE ET DU C.R. 106

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise REPAROÛTE pour un montant de 9 388,60 €T.T.C. afin d'effectuer les travaux de voirie de la rue de la Tillière et du C.R. 106.

VIII/ ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise CITÉOS concernant l'entretien de l'éclairage public pour un montant

annuel de 1 905,23 €T.T.C.. Monsieur le Maire précise qu'au cours des dernières années, la somme allouée à l'entretien de l'éclairage public avec la pose et la dépose des illuminations de fin d'année, n'a jamais atteint les 1 900 €T.T.C..

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal refusent la convention proposée par cette entreprise.

IX/ EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DE RETARD POUR LES ENTREPRISES RETENUES POUR LES TRAVAUX DES LOGEMENTS SOCIAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer les entreprises qui ont été retenues pour le marché public de réhabilitation du bâtiment au 1 rue principal en logements sociaux du paiement des pénalités de retard fixées à 76 €par jour.

X/ SUBVENTION POUR L'OPÉRATION « JE GAGNE DU TEMPS SUR LES ÉCRANS »

A la demande du collègue Honoré de Balzac d'Azay le Rideau, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de leur verser une subvention de 160,76 €pour les coûts engendrés par l'opération « Je gagne du temps sur les écrans » à laquelle les élèves de Saché ont participé.

XI/ TARIF POUR LE DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire propose, à la demande d'une association locale, de revoir le tarif du droit d'occupation du domaine public pour les marchés des professionnels (marché gourmand ou marché de Noël) pour simplifier l'organisation des manifestations. Il rappelle que par délibération du 17 janvier 2011 le tarif avait été maintenu à 10 €les trois mètres linéaires, puis 3 €le mètre linéaire supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du droit d'occupation du domaine public pour les marchés des professionnels (marché gourmand ou marché de Noël) à 3 €le mètre linéaire.

XII/ ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'adhésion faite à la commune par la délégation du Centre de la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine à hauteur de 100€

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h 30, et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 18 juillet à 20 h 30.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	
M. AUGU Stéphane	
Mme DUTERDE Dominique	
Mme JAVAUX Isabelle	
M. BOSSE Laurent	
Mme EVANO Cécile	Absente excusée
M. BENALET Jean-Daniel	
M. VERNIER Philippe	
M. HUPKA Théodore	
Mme ROUSSEAU Danielle	Absente excusée
M. COLLIN Georges	
Mme BENALET Michelle	